



# Gendarmerie Nationale

ANTENNE GIGN



## Règles disciplinaires du GIGN

**Règle 1** - Les patrouilles sont interdites si un gendarme est présent en ville sauf si un officier subalterne vous l'ordonne.

**Règle 2** - Les gyrophares ne peuvent être activés qu'en cas d'interventions.

**Règle 3** - Les GIGN doivent respecter le code de la route lorsqu'ils ne sont pas en intervention et que leurs gyrophares ne sont pas activés.

**Règle 4** - À chaque début/fin de service vous devez l'annoncer via la radio.

**Règle 5** - Il est strictement interdit de quitter les rangs lors d'une opération (braquage de banque, prise d'otages etc...) en cas exclusif de perte du bataillon, vous êtes dans l'obligation de contacter le plus rapidement votre supérieur par la radio pour qu'il vienne à votre rencontre.

**Règle 6** - Vous êtes une unité d'élite, il est donc impératif que vous preniez les devants lors des interventions lourdes.



# Gendarmerie Nationale

ANTENNE GIGN



**Règles 7** - Vous devez laisser les gendarmes se charger des arrestations, après une intervention vous devez rentrer à l'antenne et attendre les ordres.

**Règle 8** - Les réunions d'organisation aussi appelé "dispatch", ne peuvent être effectuées qu'à partir du grade Adjudant-Chef, et ne doivent pas durer plus de 15 minutes.

**Règles 9** - Lors d'une intervention, il est obligatoire de respecter les ordres du plus haut gradé présent sur l'intervention.

**Règle 10** - Tous types d'accessoires sont formellement interdits, votre tenue doit rester simple et correcte.

**Règle 11** - Si vous êtes appelé sur une intervention, les individus étant potentiellement dangereux faisant un délit de fuite sont possible d'abattre après 3 sommations, Les individus en non mouvement sont à menottés, pour les individus présent sur site mais non dangereux une fouille est envisageable.

**Règle 12** - Le manque de respect entre agents est interdit.

**Règle 13** - La désobéissance envers ses supérieurs est interdite.

**Règle 14** - Le garde à vous est obligatoire envers ses supérieurs.

**Règle 15** - Il est interdit d'appeler son supérieur par son prénom.



# Gendarmerie Nationale

ANTENNE GIGN



**Règle 16** – Il est interdit d’avoir une absence mentale sans prévenir une pause de service dans la radio.

**Règle 17** – La radio est à utilisation professionnelle.

**Règle 18** – Les relations “de couples” sont autorisées tant que ça n’affecte pas votre professionnalisme.

**Règle 19** – Pas de relations “intimes” dans les lieux publics.

**Règle 20** – Ne pas prendre la parole quand un supérieur parle.

**Règle 21** – Si vous vous faites tirer dessus par quelqu’un vous avez le devoir de riposter même si la faim ne justifie pas toujours les moyens, si une fusillade peut être évitée elle sera évitée.

**Règle 22** – Ne pas respecter un ordre d’un supérieur est interdit et vous sera sanctionné.

**Règle 23** – L’abus de pouvoir est sanctionnable.

**Règle 24** – Les tenues (dans le salon discord) sont obligatoires ! Si cela n’est pas resté vous vous verrez sanctionné.

**Règle 25** – Le grade sur le discord est prioritaire à celui en jeu.



# Gendarmerie Nationale

ANTENNE GIGN



**Règle 26** - Vous devez préserver votre identité, par un masque (/acc) appeler Black Bandana. Ce masque peut être payé par le CEN. Tedy Verdoix.

**Règle 27** - Le sniper est autorisé dans le job GIGN à partir du grade de sous-lieutenant.

## Article d'attitude diplomatique (2.0) :

**-2.1** - Il est interdit de faire entrer toutes personnes ne possédant pas les accréditations nécessaires dans l'antenne du GIGN , seul un Capitaine peut autoriser une telle chose.

## Article de prise de service (3.0)

**-3.1** - Dès votre prise de service vous devez l'annoncer à la radio et être à la disposition de vos supérieurs.

**-3.2** - Vous êtes dans l'obligation de donner seulement les informations utiles à la radio.

**-3.3** - Tous les agents du GIGN doivent être connectés à la radio avant de partir en intervention ou de prendre son service.

**-3.4** - A chaque début d'intervention vous devez impérativement l'annoncer à la radio commune.

**-3.5** - J'utilise la radio qu'en cas de nécessité et non pour raconter ma soirée de la veille.

**-3.6** - Lorsqu'un dispatch est effectué par vos supérieurs vous devez arrêter vos occupation pour y aller.



# Gendarmerie Nationale

ANTENNE GIGN



**-3.7 - Il est interdit de faire monter des civils dans votre véhicule lorsque vous êtes en service.**

## **Braquages et prise d'otages (4.0)**

- 4.1 - Concernant les braquages et les prises d'otages, le GIGN bénéficie d'une priorité absolue.**
- 4.2 - Lors des interventions, les membres du GIGN doivent maintenir une attitude exemplaire.**
- 4.3 - Le GIGN a l'autorité suprême en ce qui concerne les négociations et les décisions relatives aux braquages et aux prises d'otages.**
- 4.5 - Les assauts ne se font pas aléatoirement mais en formation.**

## **La Vie à l'antenne (5.0)**

- 5.1 - Il est strictement interdit de procéder à des tirs à l'intérieur de l'antenne.**
- 5.2 - Il est impératif de maintenir vos armes en safe.**
- 5.3 - L'utilisation du grappin est strictement prohibée.**
- 5.4 - Veillez à stationner les véhicules correctement.**
- 5.5 - Les portes doivent être fermées.**
- 5.6 - Toute personne hors membres du GIGN doit être arrêtée lors d'une pénétration au sein de l'antenne.**
- 5.7 - Un seul véhicule de chaque sorte doit être sorti (Sauf sous ordre).**

## **Actions que le GIGN doit ne pas faire (6.0)**



# Gendarmerie Nationale

ANTENNE GIGN



- 6.1 - Le GIGN ne doit pas s'engager dans des courses-poursuites.
- 6.2 - Le GIGN ne doit pas effectuer de patrouilles en ville.
- 6.3 - Le GIGN ne doit pas ouvrir le feu sans sommations préalables.
- 6.4 - Il est interdit de garder son matricule en citoyen.

## Vous devez retenir que. (7.0)

- 7.1 - Le respect hiérarchique est obligatoire.
- 7.2 - Le manque de sérieux sera puni d'une sanction.
- 7.3 - Un langage adéquat est demandé, éviter les insultes .
- 7.4 - La radio doit être utilisée avec modération .

## Charte des sanctions du Gign

**Tout infraction du règlement entraînera un avertissement ou une sanction selon l'erreur commise par l'agent.**

**Erreur minime :** Avertissement écrit dans votre dossier du GIGN.

**Erreur moyenne :** Avertissement écrit dans votre dossier du GIGN avec une possible descente de grade plus ou moins forte.

**Erreur élevée :** Descente de grade est possible mise à pied non permanent.

**Erreur colossale :** Mise à pied permanente ou non.

**Cordialement : Inspection Générale de la Gendarmerie Nationale**